

République Française  
DEPARTEMENT : VOSGES  
CANTON : GERARDMER  
COMMUNE : **GÉRARDMER**

## Arrêté

N° \_\_\_\_ / \_\_\_\_

### TARIFS MUNICIPAUX 2024-2025 – LOCATION DE BATIMENTS COMMUNAUX

Le Maire de la Ville de GERARDMER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2021 accordant une délégation pour la fixation des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu l'arrêté du Maire fixant les tarifs municipaux de location de bâtiments communaux du 7 juin 2023,

#### ARRETE

**Article 1.** : Les tarifs Gérômois s'appliquent aux personnes qui s'acquittent sur Gérardmer d'une taxe d'habitation (résidence principale ou secondaire) ou d'une taxe professionnelle et titulaires de la carte « Service Plus ». En l'absence de carte « Service Plus » le tarif normal/Non Gérômois sera appliqué.

**Article 2.** : Les tarifs normaux s'appliquent aux personnes non visées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3.** : Les tarifs municipaux de location de bâtiments communaux sont fixés à compter du 1<sup>er</sup> juillet comme ci-après :

LOCAUX DIVERS	
Garage, par mois	54 €
Salle de réunion, par demi-journée	85 €
Mille Club, pour l'organisation de manifestations ou réunions à caractère commercial (la demi-journée)	152 €
Chalet des Hautes-Vannes (forfait de 24 heures)	73 €
Salle de réunion, pour des organismes de formation des demandeurs d'emploi (par utilisation)	14 €

<b>SALLES D'EXPOSITIONS DE L'ESPACE TILLEUL :</b>	
<b>TARIFS ETE</b> (du 01/06 au 30/09)	
<b>Location à caractère non commercial :</b>	
<b>Gérômois</b> Semaine (7 jours), week-end ou journée	Gratuit
<b>Normal :</b>	
Semaine (7 jours)	630 €
Week-end	280 €
Journée	200 €
<b>Location à caractère commercial :</b>	
<b>Gérômois :</b>	
Semaine (7 jours)	630 €
Week-end	280 €
Journée	200 €
<b>Normal :</b>	
Semaine (7 jours)	1 090 €
Week-end	460 €
Journée	315 €
<b>TARIFS HIVER</b> (du 01/10 au 31/05)	
<b>Location à caractère non commercial :</b>	
<b>Gérômois</b> Semaine (7 jours), week-end ou journée	Gratuit
<b>Normal :</b>	
Semaine (7 jours)	930 €
Week-end	415 €
Journée	270 €
<b>Location à caractère commercial :</b>	
<b>Gérômois :</b>	
Semaine (7 jours)	915 €
Week-end	410 €
Journée	265 €
<b>Normal :</b>	
Semaine (7 jours)	1 690 €
Week-end	730 €
Journée	480 €

Application de 50% de réduction sur la tarification de la 2<sup>ème</sup> salle lorsqu'une demande est formulée pour les deux salles d'exposition ;

Les communes ayant signé la convention culturelle ne font pas l'objet de conditions de tarification particulières pour les associations se situant sur leur territoire.

# Arrêté

N° \_\_\_\_ / \_\_\_\_

<b>SALLE JEANNE D'ARC</b> <i>Ces tarifs comprennent deux soirées maximum de répétition, de montage ou de démontage</i>	
Utilisation par les associations et écoles géromaises	Gratuit
Utilisation par les associations non géromaises :	
Tarif hiver (du 01/10 au 31/05)	765 €
Tarif été (du 01/06 au 30/09)	465 €
Mise à disposition supplémentaire	Convention

**Article 4** : La Direction Générale des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GÉRARDMER le 14 juin 2024

Le Maire,  
**Stessy SPEISSMANN MOZAS**



Stessy SPEISSMANN

Stessy SPEISSMANN MOZAS  
2024.06.17 14:01:21 +0200  
Ref:6701398-10039975-1-D  
Signature numérique  
Monsieur le Maire